

**Direction de la Voirie et des Déplacements**

Bureau des Affaires Juridiques

Pôle Indemnisation Fourrières

**ATTESTATION À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR L'ASSUREUR DU VÉHICULE**

Je, soussigné.e, .....

représentant .....

assureur du véhicule immatriculé .....

retiré de la voie publique le ...../...../.....

certifie que le contrat d'assurance souscrit :

ne garantit pas ce type de dommages

garantit ce type de dommages avec une franchise de ..... €

garantit ce type de dommages. Toutefois, il n'a pas été procédé et il ne sera pas procédé à leur indemnisation

Date : ...../...../.....

**Signature** et **cachet** de l'assureur

À noter :

- Pour l'assureur : cette attestation est transmise par l'assuré pour lui permettre de demander une indemnisation des dommages occasionnés lors de la mise en fourrière de son véhicule. Elle doit être remise à l'assuré
- Pour l'assuré : cette attestation dûment complétée, datée et signée par l'assureur du véhicule est **indispensable** au traitement de la demande d'indemnisation. *Sans cette pièce, le dossier ne pourra être étudié.* Elle doit être transmise avec la demande via le service numérique dédié sur [www.paris.fr/fourrieres](http://www.paris.fr/fourrieres)